



# Commission d'éthique de l'Association Française de Science Politique

## A quoi sert la Commission d'éthique de l'AFSP ?

La commission d'éthique comprend 7 membres élus par le Conseil d'administration de l'AFSP tous les 3 ans après le renouvellement de ce dernier. Elle est composée de deux doctorants ou post-doctorants, de deux maîtres de conférence ou chargés de recherche et de trois professeurs d'université ou directeurs de recherche. Cette commission est chargée de veiller à l'application des principes de la charte d'éthique de l'AFSP.

La commission a également vocation à recevoir et traiter les demandes d'évolution de la charte et à faire évoluer régulièrement cette dernière en proposant des modifications au CA de l'AFSP. En cas d'accord de celui-ci, l'insertion des nouvelles dispositions sera acquise après approbation par l'Assemblée générale.

## Qui peut saisir la Commission ?

La commission peut être saisie par toute personne s'estimant confrontée à un cas de manquement à cette charte ou pour tout problème éthique particulier lié son activité professionnelle. Le rôle de la commission est purement consultatif. Lorsqu'elle est amenée à traiter de situations personnelles qui lui ont été soumises, son avis est strictement confidentiel.

## Comment saisir la Commission ?

Il suffit, en attendant la mise en place du site internet de la Commission, de saisir l'un ou plusieurs de ses membres par courrier électronique.

## Que dit la Charte ?

Cette charte d'éthique rappelle les principaux droits et devoirs de la communauté académique, tant dans les rapports entre ses membres, que dans les rapports de ceux-ci à leurs objets d'étude et à leurs publics, lecteurs de leurs productions scientifiques et publications ou étudiants et doctorants dans le cadre de leurs enseignements ou directions d'études. Les réformes de l'Université et de la recherche, l'accroissement de la concurrence inter-

nationale, la course aux financements, la diffusion quasi-instantanée des résultats sur Internet, l'évolution de l'économie éditoriale, transforment les conditions d'exercice de nos métiers et poussent à une réflexion sur nos pratiques. L'objectif de cette charte, issue d'un travail collectif, est d'identifier les problèmes les plus courants que rencontre notre discipline et plus généralement l'exercice de notre métier d'enseignant-chercheur et de chercheur - liberté d'expression, rôle des politistes dans la cité, probité professionnelle, protection de la propriété intellectuelle, harcèlement, discriminations - et de rappeler les quelques principes généraux qui doivent guider notre action. Elle s'inspire largement des chartes existantes, notamment celle de l'APSA, de la BSA, des Universités de Genève et de Laval ainsi que la charte européenne du chercheur (signée par le CNRS).

Cette charte n'est ni limitative ni définitive. Elle a vocation à être amendée, enrichie et améliorée en fonction des demandes et suggestions des membres de l'AFSP, de la jurisprudence et de la réflexion de la commission d'éthique.

### Principe de liberté

Liberté et esprit critique sont nécessaires au développement des connaissances et à l'émergence des formes de scientificité propres à notre discipline. L'AFSP défend la liberté de choix des thèmes de recherche et d'enseignement, la liberté dans la manière de les traiter, la liberté d'interpréter et de publier les résultats, dans le respect des lois en vigueur et des principes de cette charte.

### Principe de civilité

Le conflit des interprétations, le débat, la controverse et la critique scientifiques sont non seulement légitimes mais nécessaires au développement de la discipline, à condition de s'exercer dans le respect mutuel et la reconnaissance du droit d'autrui à exprimer son point de vue; ils doivent s'exprimer sur un ton civil, sans attaque inutile envers les personnes et les institutions.

### Principe d'intégrité dans la démarche scientifique

Le principe d'intégrité scientifique s'applique au travail de recherche lui-même, mais aussi à la diffusion et à la publication des résultats.

Le souci de la connaissance implique une attitude d'intégrité à tous les niveaux de la recherche et de l'enseignement. Il suppose une attitude rigoureuse dans la pratique des méthodes d'investigation et dans l'interprétation des observations, l'impartialité du raisonnement, l'ouverture à la confrontation des points de vue. La contribution d'autres chercheurs à la production des connaissances doit être reconnue. Les recherches antérieures ou parallèles sur lesquelles on a pu prendre appui doivent être citées. Le plagiat avéré doit évidemment être complètement banni. Les données collectées doivent normalement devenir disponibles pour la communauté scientifique dans un délai raisonnable. L'anonymat des sources doit être préservé, conformément aux législations en vigueur.

Toute connaissance scientifique nouvelle a vocation à être largement diffusée. La simplification parfois exigée par la vulgarisation ne doit pas conduire à une déformation des données scientifiques et à un parti pris dans les points de vue soutenus. Chacun se doit de n'intervenir – en tant que scientifique - que dans ses champs de compétence.

### Principe d'impartialité

Deux principes essentiels sont engagés : la non-discrimination et la prohibition du conflit d'intérêt. La question de l'impartialité se pose dans de nombreux aspects de nos activités, notamment dans les procédures de notation, de recommandation, de recrutement et de promotion, d'évaluation de manuscrits ou de projets de recherche. Le principe de non-discrimination renvoie à la lutte, dans tous les registres de l'exercice professionnel, contre toute discrimination liée à des critères extérieurs à l'activité professionnelle elle-même.

Le conflit d'intérêt est constitué dans les situations où l'intérêt personnel est objectivement de nature à compromettre l'impartialité et l'indépendance nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle donnée. Dans l'ensemble de leurs activités professionnelles, le chercheur et l'enseignant doivent déclarer tout conflit d'intérêt dans lequel ils se trouveraient impliqués. Ils ne doivent pas retirer de leur position un avantage indu pour eux-mêmes, leurs proches ou les membres de leur équipe.

### Principe de responsabilité

Le principe de responsabilité s'entend vis-à-vis des enquêtés et des financeurs, d'une part, des étudiants et des collaborateurs de la recherche, d'autre part. Vis-à-vis des enquêtés, le principe de responsabilité implique de respecter l'accord négocié avec les personnes, notamment en matière de confidentialité et d'anonymat.

Vis-vis des financeurs, il invite à l'établissement d'un contrat explicite, définissant les engagements respectifs, et au refus d'en accepter les clauses qui contreviendraient à l'impartialité et à l'indépendance scientifique. Le principe de responsabilité envers les étudiants, doctorants et collaborateurs de la recherche renvoie pour partie aux principes d'intégrité et d'impartialité ci-dessus, notamment en ce qui concerne l'exigence de citation ou de référence à tout ou partie d'une recherche. S'y ajoute l'établissement d'un cadre de relations et de collaboration clair et le respect des engagements pris dans ce cadre.

## Qui sont les membres de la Commission ?

**Loïc Blondiaux — président** [loic.blondiaux@univ-paris1.fr](mailto:loic.blondiaux@univ-paris1.fr)



Loïc Blondiaux a 52 ans, il est professeur au département de science politique de l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne au sein duquel il dirige le parcours « Ingénierie de la concertation » du Master « Affaires publiques » et préside le Comité consultatif scientifique. Membre du Centre Européen de Sociologie et de Science politique (CESSP), il dirige la revue Participations et préside le conseil scientifique du GIS « Démocratie et Participation ». Ses recherches portent sur les théories de la démocratie et la sociologie des innovations démocratiques contemporaines, l'opinion publique et les sondages ainsi que l'histoire sociale des sciences sociales. Il participe aux travaux de nombreuses associations, fondations ou think-tanks ainsi qu'à l'évaluation de différents dispositifs de démocratie participative et/ou délibérative (Commission Nationale du Débat Public, Jurys citoyens, Sondage délibératif, Budget Participatif...).

Ma participation aux travaux d'élaboration de la Charte d'éthique professionnelle de l'AFSP m'a fait prendre conscience de l'utilité potentielle d'une commission d'éthique disciplinaire comme lieu d'instruction et de résolution possible des problèmes éthiques liés à l'exercice de nos métiers d'universitaires. En présidant cette commission, je veillerai donc à ce que l'esprit de cette charte soit respecté, toute la charte mais rien que la charte mais aussi que ses membres, en relation avec l'ensemble de nos collègues, puissent réfléchir ensemble à ses contours et à sa mission. J'espère par ailleurs que mon expérience passée ou présente de l'enseignement et de la recherche, dans toutes les dimensions de ces activités (membre du CNU, animation de réseaux de recherche, participation à différentes instances consultatives, membre de comités de sélection, participation à des jurys de thèse, directeur de revue, directeur de collection...), pourra contribuer utilement aux travaux de la commission.

**Elisa Chelle — vice-présidente** [elisa.chelle@iepg.fr](mailto:elisa.chelle@iepg.fr)



Titulaire d'un doctorat en science politique de l'Institut d'études politiques de Grenoble, Élisabeth Chelle est spécialiste des politiques sociales et de santé, avec un accent sur les États-Unis. Elle a enseigné à l'Université de Lausanne, à Sciences Po Grenoble ainsi qu'à l'Université internationale de Rabat. Ses publications incluent : Gouverner les pauvres. Politiques sociales et administration du mérite, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012 (Res Publica), « Un laboratoire urbain. New York sur le policy market de la lutte contre la pauvreté », Revue française de science politique, vol. 63, n° 5, 2013, p. 893-915, « Un patronage philanthropique. La fondation Rockefeller et le traitement de la pauvreté à New York depuis 2007 », Lien social et Politiques, vol. 65, 2011, p. 101-119, ainsi que plusieurs contributions sur le nouveau management public dans la haute fonction publique française. Ses recherches actuelles portent notamment sur la réforme du système de santé aux États-Unis.

Mon engagement dans le comité d'éthique de l'Association française de science politique est motivé par la réalisation d'enquêtes de terrain en Amérique du Nord. L'encadrement de la recherche en sciences sociales par des règlements éthiques inspirés de la recherche médicale mérite examen et discussion. La diffusion de formulaires de consentement peut-elle contribuer à une forme de judiciarisation de notre activité scientifique ? Dans quelle mesure influence-t-elle la conduite d'entretiens ? Doit-on y voir une bureaucratisation de la recherche qualitative ? Autant de questions qui pourraient être posées dans le cadre de ce comité, à la fois point d'observation et espace de discussion des pratiques de recherche en science politique aujourd'hui.

**Speranta Dumitru** — membre [speranta.dumitru@free.fr](mailto:speranta.dumitru@free.fr)



Speranta Dumitru est Maitresse de conférence en Science politique et titulaire de la Chaire d'Éthique sociale au CERLIS, CNRS – Université Paris Descartes. Durant sa carrière, elle a enseigné l'éthique à des universités différentes (à Bucarest, Louvain, Paris) et sur des objets différents (en bioéthique, éthique de l'informatique, éthique politique). A Paris Descartes, elle enseigne aujourd'hui Ethique économique et sociale (M2 Ethique et organisations) et Ethique, droits humains et développement (M2 Politiques et droit du développement).

Mes travaux portent sur la migration, le genre, les politiques internationales de migration et le développement et ont été publiés dans des revues comme Women's Studies International Forum, Diversities, Raisons politiques ou des revues d'éthique. Ces recherches touchent souvent à des questions comme la discrimination à raison d'origine ou de sexe, l'équité, l'impartialité des procédures ou la responsabilité institutionnelle. Je pense qu'elles peuvent être pertinentes pour analyser nos pratiques universitaires ou associatives.

**Marie-Claire Lavabre** — membre [mlavabre@u-paris10.fr](mailto:mlavabre@u-paris10.fr)



Marie-Claire Lavabre, titulaire d'un doctorat d'Etat en science politique (IEP de Paris, 1992), est directrice de recherche au CNRS. Depuis Le fil rouge, sociologie de la mémoire communiste, paru en 1994 aux Presses de Sciences Po, ses recherches portent conjointement ou séparément sur la sociologie ou l'histoire du communisme d'une part, et sur le phénomène mémoriel, les usages politiques de l'histoire et les approches de la mémoire en sciences sociales, d'autre part. Elle a enseigné la sociologie de la mémoire à l'IEP de Paris, à l'EHESS et à l'étranger, notamment à la F-U de Berlin entre 1998 et 2000 (en collaboration avec la Pr. Gesine Schwan), à Oxford entre 2006 et 2008 (en collaboration avec le Pr. Robert Gildea) et à Buenos-Aires à diverses reprises. Elle a contribué sur ce même thème aux écoles doctorales des universités de Varsovie, Sofia, Bucarest, Budapest, Belgrade et Sarajevo. Elle anime depuis plusieurs années un groupe de travail destiné aux doctorants sur la sociologie de la mémoire et un séminaire d'enseignement et de recherche régulier EHESS/Sciences Po). Elle devient directrice de l'ISP (Institut des Sciences sociales du politique. CNRS/ Université de Paris Ouest Nanterre/ ENS Cachan) en 2010 et Responsable Scientifique et Technique du Labex « Les Passés dans le Présent » en octobre 2014, structure dans laquelle elle anime notamment un programme de recherche sur les « rapports ordinaires au passé » (ISP en collaboration avec la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine et le Laboratoire d'Ethnologie et de Sociologie Comparative).

J'ai participé à l'élaboration de la Charte d'éthique professionnelle de l'AFSP. A la suite des discussions, notamment inspirées par les exemples étrangers, qui ont présidé à la rédaction de la Charte, j'ai souhaité faire l'expérience de la mise en œuvre de la Commission dédiée et contribuer par là-même au développement de la réflexion collective sur une instance rendue nécessaire par la complexification de nos métiers et les interrogations portées, entre autres, par la multiplication des statuts et des évaluations, la transformation des modes de financement de la recherche et de diffusion des résultats de celle-ci.

Directions et jurys de thèse, encadrement de post-doctorants, comités de rédaction de revues et expertises de manuscrits, contribution à des programmes de recherche ou évaluation de projets, participation à des comités de sélection et de recrutement, responsabilités administratives (direction de laboratoire) ou scientifiques (« Labex ») constituent des expériences préalables qu'elle espère utiles aux travaux de la Commission d'éthique de l'AFSP.

Raphaëlle Parizet — membre [raphaelle.parizet@gmail.com](mailto:raphaelle.parizet@gmail.com)



Raphaëlle Parizet est Maître de conférences en science politique à l'Université Paris 12-UPEC et membre du LARGOTEC (EA 4688) depuis cette rentrée universitaire et chercheure associée au CERAPS (CNRS UMR 8026). Dans une perspective de sociologie politique de l'international, ses travaux portent sur les mécanismes de régulation sociale et politique contemporains des populations marginalisées. Raphaëlle Parizet a soutenu sa thèse en 2013 sur les dispositifs de développement qui concernent les populations autochtones au Mexique à l'Université de Lille 2. Elle a été ATER à l'Université Lille 2 et a également enseigné à l'Institut d'Études Politiques de Lille.

Mon engagement au sein de la Commission de l'AFSP est lié à une démarche réflexive que j'ai eue dans le cadre de ma thèse : elle concerne le positionnement du jeune chercheur face à son objet et les rôles qu'il doit endosser face aux « publics » de son terrain. Dans mon cas, il s'agissait de se positionner face à trois types de population très différentes : les fonctionnaires internationaux des Nations unies, les fonctionnaires mexicains et les populations indiennes dans les villages ruraux dans lesquels j'ai conduit des enquêtes. L'« entrée » dans ces multiples terrains m'a conduite à adopter des rôles différents selon les interlocuteurs auxquels je m'adressais. Cette expérience de jeune chercheure sur un terrain étranger m'a conduit à réfléchir aux conditions de l'enquête ainsi qu'à la diffusion et à la restitution des résultats. L'existence de la Commission au sein de l'Association témoigne d'une démarche réflexive des enseignants-chercheurs de notre discipline ainsi que de sa vitalité scientifique et intellectuelle. C'est à cette réflexion collective sur la place et le rôle des enseignants-chercheurs au sein de la société qu'ils étudient, sur les rapports à leurs objets d'études ainsi qu'à leur public que j'ai proposé d'être associée.

Yves Surel — membre [yves.surel@aliceadsl.fr](mailto:yves.surel@aliceadsl.fr)



Yves Surel a 46 ans, il est professeur de science politique à l'Université Paris II (Panthéon-Assas). Directeur adjoint du CERSA (Centre d'études et de recherches en science administrative, Paris II-CNRS) et directeur du Master 2 « Administration et politiques publiques » de Paris II. Je suis également membre du comité de rédaction de la Revue française de science politique et de la Revue internationale de politique comparée. Spécialiste de politique comparée et de l'analyse des politiques publiques, mes travaux ont notamment porté par le passé sur les politiques culturelles en France, sur l'eupéanisation de politiques publiques, ainsi que sur la comparaison de l'émergence des mouvements populistes en Europe. Je poursuis maintenant des recherches sur la comparaison des leaderships présidentiels aux Etats-Unis et en France, tout en continuant à développer des travaux sur certains concepts de l'analyse des politiques publiques (approche cognitive et normative, modèle des « trois I », process-tracing, etc.).

J'ai souhaité me porter candidat à cette nouvelle commission d'éthique de l'Association Française de Science Politique (AFSP), après avoir participé à sa création, pour plusieurs raisons. Il me semble tout d'abord que le fonctionnement d'une communauté académique doit reposer sur une série de critères professionnels acceptés par tous et garantis par des structures indépendantes et pluralistes. Par ailleurs, et de façon plus pratique, j'ai été saisi à plusieurs reprises de cas de conflit d'intérêt ou de plagiat de façon informelle, qui n'ont pu être résolus faute d'instance régulatrice. Il m'a donc semblé nécessaire de promouvoir et de participer plus directement au fonctionnement d'une commission qui permettrait une réflexion collective sur nos pratiques académiques, affectées de plus par les changements institutionnels et technologiques récents, mais qui pourrait également servir utilement de régulateur et de médiateur.



Stéphanie Tawa Lama-Rewal est chargée de recherches (CNRS) au Centre d'Etudes de l'Inde et de l'Asie du Sud (CNRS-EHESS, Paris). Après avoir soutenu une thèse (en 1999, à l'IEP d'Aix-en-Provence) sur la représentation politique des femmes en Inde et au Népal, elle a réalisé son post-doctorat à l'Institut of Social Sciences de New Delhi. Recrutée au CNRS en 2002, elle a été mise à disposition au Centre de Sciences Humaines (UMIFRE 20) de New Delhi de 2005 à 2009.

Ses recherches portent sur la démocratie indienne, et plus précisément sur la représentation politique des groupes, la démocratie locale, la gouvernance urbaine, le développement des procédures participatives et les relations entre représentation et participation. Sur ces sujets, elle a notamment publié Femmes et politique en Inde et au Népal. Image et présence (Karthala, 2004), Electoral Reservations, Political Representation and Social Change in India. A Comparative Perspective (ouvrage collectif, Manohar, 2005), Democratization in Progress. Women and Local Politics in Urban India (co-écrit avec Archana Ghosh, Tulika, 2005) et Governing India's Metropolises (co-dirigé avec Joël Ruet, Routledge, 2009).

Il me semble que cette Commission répond à un besoin fort de la communauté universitaire en général, et des politistes en particulier, et je souhaite soutenir concrètement cette initiative. En tant que chercheuse, coordinatrice de projets collectifs, porteuse de programmes sur contrat, co-directrice d'un laboratoire et membre du comité de rédaction d'une revue, j'ai souvent été confrontée à des doutes, des dilemmes, le sentiment d'un défaut de justice. Il me semble donc tout à fait nécessaire de mobiliser activement et collectivement la réflexivité critique qui doit caractériser notre travail de recherche pour mettre en œuvre de façon plus satisfaisante, aussi, nos relations avec nos enquêtés, nos étudiants, nos collègues mais aussi avec les médias.



Pour tout courrier postal :  
**AFSP / Commission d'éthique**  
27 rue Saint-Guillaume  
75337 Paris Cedex 07

Contacts & Renseignements :  
[afsp@sciencespo.fr](mailto:afsp@sciencespo.fr)  
01 45 49 77 51